

# Fonds Social Européen

2021-2027

"LA LETTRE"

Obligations de communication

Avec une enveloppe de 1 Md € pour la période 2021-2027 tous fonds confondus, les financements européens constituent un outils financier majeur au service du développement de la Bretagne. En contrepartie des aides octroyées, les porteurs de projets ont l'obligation de mettre en lumière le soutien financier de l'Union européenne auprès de leurs partenaires, de leurs bénéficiaires et du grand public.

Cette exigence fait l'objet d'une réglementation communautaire spécifique qui s'impose à chaque état membre et de chaque porteur de projet.

Les obligations doivent être mises en œuvre dès le début des opérations. Leur application est vérifiée lors des visites sur place, des contrôles de service fait et des éventuels audits. En cas de carences, les porteurs de projet s'exposent à des sanctions financières pouvant aller jusqu'à 3% des montants conventionnés.

## Boite à outils pour vos futurs projets

Afin de faciliter le respect de ces obligations ou de permettre une mise en conformité dès le début de vos opérations, cette boite à outils a pour ambition de vous accompagner dans cette démarche.

Les obligations de communication 2021-2027 reposent sur un triptyque :

1. Utilisation du bloc « *drapeau de l'Union européenne + mention du financement* » sur tous les supports de communication
2. Description du projet sur le site internet et les médias sociaux
3. Information du public par affichage A3

## Utilisation du bloc « drapeau de l'Union européenne + mention du financement » sur tous les supports de communication

Vous êtes invités à informer les participants du financement par l'Union européenne en faisant apparaître le bloc suivant sur tous les supports de mise en œuvre du projet :



**Cofinancé  
par l'Union  
européenne**

### En particulier :

- Feuilles d'émargement
- Présentations
- Flyers/brochures
- Compte rendus
- Signatures mail, si le nom de l'opération cofinancée est mentionnée
- Sur le site internet du porteur de projet



L'information des participants est par ailleurs complétée par la signature du questionnaire DGEFP. Sa signature est requise.

## Ressources

**La logothèque**, sur laquelle vous pourrez retrouver le bloc « drapeau + mention » et toutes les versions autorisées (couleur/N&B ; avec ou sans contour blanc, etc).

[Logothèque](#)

**Le site [fse.gouv.fr](https://fse.gouv.fr)**, sur lequel vous pourrez retrouver la charte graphique c'est à dire toutes les caractéristiques règlementaires du drapeau et de la mention et notamment :

- Les couleurs et polices autorisées
- La disposition du bloc drapeau + mention sur vos supports
- Les règles de cohabitation avec les autres logos
- Les interdits

[fse.gouv.fr/les-obligations-de-communication](https://fse.gouv.fr/les-obligations-de-communication)

## Focus sur la charte graphique

### MENTION

- Police : Arial\*, Auto, Calibri, Garamond, Trebuchet, Tahoma, Verdana et Ubuntu.
- Couleur de police : Reflex Blue (RGB : 0 / 51 / 153) , noir ou blanc selon la couleur du fond
- L'italique, le soulignement et les effets sont interdits
- Le texte ne doit pas se situer sur le drapeau

### DRAPEAU

- Les proportions et les couleurs du drapeau ne sont pas modifiables.
- 2 versions autorisées : bleu/jaune et blanc/noir uniquement.

Le bloc drapeau + mention doit être au moins de la même taille que les autres logos partenaires,

Pas d'obligation concernant le positionnement du bloc « drapeau + mention ».

## Description du projet sur le site internet et les médias sociaux

Sur votre site internet officiel et sur vos réseaux sociaux, il convient que vous présentiez de manière synthétique l'opération bénéficiant de subventions du FSE.

La finalité et les résultats de l'opération doivent apparaître.

La description doit mentionner le **montant** du soutien financier de l'Union.

## Information du public par affichage A3

Une affiche de format **A3** minimum (ou un affichage électronique équivalent) doit être positionnée dans un lieu bien visible du grand public (accueil de la structure par exemple) et des participants (bureaux et lieux dédiés aux entretiens).

Ces affichages présentent des informations sur l'opération et mettent en avant le montant du soutien octroyé par le FSE.

### Ressources : Le Generator

---



Pour générer automatiquement des modèles d'affiches, suivez les indications et utilisez le **Generator**. Très simple d'utilisation, il permet d'obtenir en quelques clics un modèle parfaitement réglementaire.

**Generator**